

# Compte-rendu public de l'Assemblée générale ordinaire de l'Association Yonne Lautre Jeudi 2 septembre 2021 à Pontigny (89)

**Feuille de présence** signée par les membres présent.e.s

Le 2 septembre 2021 à 17h50, à Pontigny se réunit l'assemblée générale ordinaire.

La feuille de présence et la liste des pouvoirs sont certifiées exactes et sincères par la présidente de séance et les secrétaires de séance.

La présidente de séance met à la disposition des membres de l'assemblée :

- la feuille de présence certifiée exacte et sincère
- le texte des résolutions proposées.

Puis elle rappelle que l'assemblée générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour :

La présidente prend la parole :

- Déclare le quorum atteint puisque plus de 50 % des adhérents sont représentés ( 15 sur 18, dont 9 sur place, 5 pouvoir et 1 par correspondance)
- En fonction déclare l'assemblée en capacité de délibérer,
- Constate la présence des documents à la disposition de l'assemblée. (à savoir ordre du jour, comptes annuels, statuts, feuille de présence).

La présidente rappelle : Les décisions sont prises selon un processus de recherche de consentement.

La présidente procède à la lecture de l'ordre du jour,

# Ordre du jour de l'AG Ordinaire

Présentation, échanges, approbation des résolutions suivantes :

Rapport d'activité

Rapport financier et report à nouveau

Rapport d'orientation

Composition du Groupe de Modération

Composition de la Collégiale

D'où les travaux de l'Assemblée générale ordinaire suivants:

## PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport d'activité donne quitus aux membres de la Collégiale.

Rapport d'activité

### **Les visites à Yonne lautre**

Un nombre de visites autour de 1700 par jour en moyenne, toujours à un rythme haut atteint en 2015. Ce nombre est toutefois en léger tassement depuis notre dernière AG physique, où le nombre moyen était autour de 2000 / jour.

Le nombre de visites est inégalement réparti dans l'année, avec des pics hivernaux et des creux estivaux. Les 3 dernières périodes de confinement ont été plutôt propices à la fréquentation du site.

Conformément à l'esprit de notre site, les visites concernent pour moitié des pages à dominante environnementale, et pour l'autre moitié des pages à dominante politique et socio-économique.

### **Les lettres thématiques**

La lettre d'info de Yonne Lautre

La lettre alternatives, biodiversité et climat

La lettre refus de l'extractivisme climaticide

La lettre forêt vivante

+ 2 lettres mensuelles (mon défi pour le climat et la cagnole)

+ 6 listes d'alertes : parution rare à très rare

Ces listes génèrent des visites sur le site.

### **L'hébergement de listes de diffusion**

55 listes hébergées pour 23 associations ou collectifs

### **Le fonctionnement de Yonne lautre**

L'assemblée générale donne à l'association ses grandes orientations, mises en œuvre au quotidien quasiment exclusivement par P. Des arbitrages sont demandés pour des cas litigieux, soit aux administrateurs, soit au groupe modération pour la partie éditoriale. L'activité actuelle de l'association requiert environ 3 à 4 heures

de travail par jour pour une personne.

Remarques :

1/ La charte du site est consultable sur internet.

2/ Comment mieux mettre en valeur les bonnes nouvelles ?

3/ Comment rendre compte de thème comme le pass sanitaire ?

Distinguer l'aspect atteintes aux libertés et un autre qui est médical.

A-t-on les moyens humains de créer un groupe « scientifique » de modération de contenus sur les questions médicales ?

4/ Reprendre à notre gré les éditos

## **DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire après la présentation des comptes de l'exercice de l'année du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 donne quitus aux membres de la Collégiale.

Remarques :

\* le changement de serveur nous a coûté de l'argent mais nous économiserons à l'avenir (nous passons de 150€/an à 82€/an)

## **TROISIÈME RÉOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice de l'année du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 d'un montant de 420,67€ en report à nouveau.

Remarques :

\* Le solde actuel est de 198€.

\* Nous versons 150€ aux Amis de YL

## **QUATRIÈME RÉOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport d'orientation pour l'année du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 approuve les orientations proposées.

Nos attentes :

Le plus important est de définir la ligne éditoriale du site

\* Pour la question du pass sanitaire, s'en tenir à la questions des droits, des inégalités

\* La défense du vivant doit rester/être le coeur de notre ligne éditoriale ;

\* Attention à ne pas oublier la Fraternité, à la mettre en valeur

\* Le plus important est la liberté de penser, de pouvoir s'auto-déterminer

\* Il manque une Lettre Droits et Démocratie mais nos forces ne sont pas inépuisables

\* Le monde du travail, les droits, les accidents, ... suivre les organisations de médecins du travail, des associations de défense...

\* Faire qq chose avec Marie-Monique Robin sur la question des causes des pandémies

- \* Bien conserver notre indépendance vis-à-vis des partis politiques
- \* Nous sommes dans une société de plus en plus clivante où il est difficile de conserver de la bienveillance et de la nuance dans ce qui peut être pensé/édité.
- \* Bien continuer à se consacrer à la nature, à la vie, ... Pourquoi pas une lettre mensuelle de jardinage ?
- \* Travailler à se constituer des réseaux de ressources
- \* Nous devons garder une ligne éditoriale de respect
- \* Agenda actuel très précieux (ne pas le mettre perdre dans les futures évolutions logicielles du site)

## **CINQUIÈME RÉOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire décide de la composition du Groupe de Modération.  
Sa composition est de 6 membres.

## **SIXIÈME RÉOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire décide de la composition de sa Collégiale, dirigeant.e.s de l'Association : elle est composée de 10 membres.

## **SEPTIÈME RÉOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présents aux fins de l'accomplissement de toutes les formalités légales.

**L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h30.**

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la présidente, le secrétaire et les scrutatrices.